

MESSAGE AUX INSTITUTIONNELS

POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE

Procédure d'information et de recommandations

Au regard des informations transmises par ATMO concernant la pollution atmosphérique aux particules en suspension (PM10), la préfète a décidé le 24 janvier 2022 de déclencher la **procédure d'information et de recommandations** du dispositif de gestion des épisodes de pollution.

Cette procédure est active sur l'ensemble du département de la GIRONDE.

Tendance/évolution prévue :

Les niveaux de particules en suspension PM10 augmentent progressivement depuis quelques jours, du fait des températures froides favorisant le rejet de particules lié au chauffage des logements, notamment au chauffage au bois, principale source de particules. Les autres sources de particules participent également à ces niveaux de PM10 (trafic routier, industries...). Les conditions météorologiques sont stables (anticyclone) et des inversions de température sont présentes, ce qui favorise l'accumulation des polluants dans l'air. C'est pourquoi, un dépassement du Seuil d'Information et Recommandations pour les PM10 (50 µg/m3 en moyenne journalière) est attendu pour aujourd'hui en Gironde, et plus particulièrement dans l'agglomération bordelaise. Les concentrations aux stations dans la Métropole ont beaucoup augmenté dans la nuit de dimanche à lundi et restent à des niveaux élevés actuellement. L'épisode de pollution peut potentiellement durer plusieurs jours car les conditions météorologiques devraient rester stables durant encore quelques jours.

La préfète diffuse ainsi des recommandations sanitaires pour les populations vulnérables et sensibles et active des recommandations de réduction des émissions par secteur d'activité. Ces recommandations sont disponibles dans leur intégralité sur le site : <http://www.atmo-nouvelleaquitaine.org>

La pollution atmosphérique peut être à l'origine de la survenue de symptômes respiratoires (toux, essoufflement, majoration des crises d'asthme, etc.), d'irritations des yeux et de la gorge, mais peut aussi avoir des effets sur le système cardio-vasculaire.

LES RECOMMANDATIONS SANITAIRES :

<p>Populations vulnérables :</p> <p>Femmes enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologies cardio-vasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires, personnes asthmatiques.</p> <p>et</p> <p>Populations sensibles :</p> <p>Personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics (par exemple: personnes diabétiques, personnes immunodéprimées, personnes souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux).</p>	<ul style="list-style-type: none"> - en cas de gêne respiratoire ou cardiaque, prenez conseil auprès d'un professionnel de santé ; - privilégiez des sorties plus brèves et celles qui demandent le moins d'effort ; - prenez conseil auprès de votre médecin pour savoir si votre traitement doit être adapté le cas échéant ; - évitez les zones à fort trafic routier, aux périodes de pointe ; - privilégiez les activités modérées
<p>Population générale</p>	<ul style="list-style-type: none"> - en cas de gêne respiratoire ou cardiaque, prenez conseil auprès d'un professionnel de santé ; - privilégiez des sorties plus brèves et celles qui demandent le moins d'effort ;

	- réduisez, voire reportez, les activités physiques et sportives intenses (obligeant à respirer par la bouche), dont les compétitions.
--	--

Vous trouverez des informations sur la qualité de l'air dans la région sur le site internet de l'association agréée de surveillance de la qualité de l'air ATMO : <http://www.atmo-nouvelleaquitaine.org>

Vous trouverez plus de précisions sur les messages sanitaires sur le site internet du ministère chargé de la santé : <https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/air-exterieur/qualite-de-l-air-exterieur-10984/article/recommandations-en-cas-d-episode-de-pollution-aux-particules>

Pour en savoir plus : consultez le site internet : <http://www.atmo-nouvelleaquitaine.org>

Contact :

Pour en savoir plus sur :

- les niveaux de pollution : ATMO – 09 84 200 100
- la procédure d'information et recommandations : Préfecture de la Gironde : CRPSIC Forum

POUR LA PRÉFÈTE,


La sous-préfète, directrice de cabinet,

Delphine Balsa